

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1827

présenté par
Mme Dalloz

à l'amendement n° 1005 de M. Woerth

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« afin de garantir strictement l'équilibre financier du futur système universel de retraite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'équilibre financier du futur système universel de retraite est une impérieuse exigence qui nécessite d'être à nouveau mentionnée ici.